





CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Une efficacité confirmée

Un bois traité CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

Modèle d'attestation de traitement L'apposition du logo préventif confirme la certification



L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

> La seule utilisation d'un produit de traitement certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

Ouvrages d'aménagement extérieur permettant d'équiper des lieux (aires de jeux, mobiliers...) d'embellir, de délimiter ou de faciliter l'accès à des espaces publics ou privés.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS MOBILIERS, AIRES DE JEUX ET TRAVERSES



Performances

Les produits associés sont des bois ronds, sciages bruts ou rabotés pour une utilisation en classe d'emploi 3.2 à 4.

Compte tenu des durées de service et du contact avec le public, il est recommandé d'utiliser du bois traité CTB-B+ pour une classe d'emploi 4.



Pose

Les bois traités CTB-B+ assurent la durée de vie de ces ouvrages.

Il convient cependant :

- d'éviter les pièges à eau
- de proscrire tout usinage postérieur au traitement, en revanche, pour les découpes et les perçages, les surfaces mises à nues doivent être traitées avec un produit adapté afin de tendre vers une reconstruction de la protection souhaitée.



Entretien

Un bois traité CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer la durabilité.

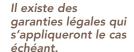
Son entretien esthétique peut être réalisé par des professionnels certifiés

Durée de vie réelle et garantie

quelle différence?

La durée de vie d'un ouvrage se caratérise par la classe de longévité définie dans le FDP 20-651.

Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.





apporte la longévité des bois préservés Professionnel du traitement du bois, le titulaire CTB-B+ vous apportera tous les conseils nécessaires.

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

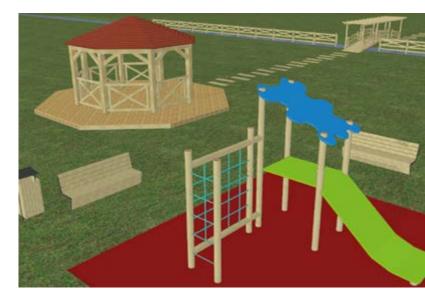
Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Cellesci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation a minima	
		Trempage	Autoclave
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol et de conception très drainante, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification		X
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite		х

NB : Dans le cas d'une conception élaborée, certains éléments d'ouvrage peuvent être en classe d'emploi 3.1.



NB : Il est nécessaire de travailler la conception détaillée de ces ouvrages de telle façon qu'ils soient drainants en tout point dans le but de pouvoir les affecter en « conception moyenne » au sens du FDP 20-651.



FCBA
INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

www.ctbbplus.fr

La certification de produit CTB-B+, certifiant l'aptitude à l'usage du matériau bois pour une classe d'emploi donnée, est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.